



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 5585

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur le récent rapport public thématique de la Cour des comptes consacré à la politique de la ville. Dix ans après un rapport portant sur le même sujet, la Cour des comptes constate, en dépit des efforts réalisés, que les handicaps dont souffrent les quartiers à forte précarité sociale ne se sont pas atténués. Pour renforcer l'efficacité des partenaires concernés par cette question, elle fait un certain nombre de recommandations. Elle suggère de consolider et d'amplifier les premiers acquis des projets de rénovation urbaine en engageant les acteurs locaux à se fixer des axes de travail commun, en organisant la prise en compte des quartiers dans les politiques locales de droit commun, en mettant en oeuvre les plans stratégiques locaux préconisés par l'agence nationale pour la rénovation urbaine à l'issue des conventions actuelles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur cette question et les mesures qu'il entend prendre afin de donner corps à cette recommandation de la Cour des comptes.

Texte de la réponse

Avant toute décision sur la forme de la politique de la ville, il est apparu essentiel que l'ensemble des partenaires de la politique de la ville puisse faire part de ses réflexions et propositions. Aussi, la demande du Premier ministre, une concertation opérationnelle a été lancée le 11 octobre 2012 pour aboutir cette nouvelle étape, attendue et nécessaire, de la politique de la ville. Cette concertation d'une durée de trois mois, rassemble environ 150 membres, représentant l'ensemble des acteurs locaux et nationaux concernés, élus, représentants de l'Etat, professionnels, associations, bailleurs, entreprises, personnalités qualifiées... La question de l'allocation des crédits de droit commun non seulement de l'Etat mais également des collectivités territoriales est au cœur de la réflexion. Un comité interministériel des villes tirera le bilan de cette concertation début 2013 et le Parlement sera ensuite saisi d'un projet de loi.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5585

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5366

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1133